

# Association des Locataires du 10 rue du docteur Roux

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

La présidente,

GECINA

A l'attention de Madame Béatrice JUDEL

Directrice commerciale et marketing résidentiel

16 rue des capucines

75 084 PARIS cedex 02

Paris, le 4 avril 2019

Objet : sondages projet bornes électriques rue du Docteur Roux paris 15e

Madame la Directrice,

Vous avez adressé aux locataires de l'immeuble 10 Docteur Roux une lettre de sondage pour faire connaître votre projet d'installation de bornes de recharge électrique pour véhicules au sein de la résidence et recueillir les besoins éventuels des locataires.

Notre association ne peut que se réjouir de ce projet pour lequel nous avons dès 2012, puis en 2015, interrogé Gecina dans le cadre des réunions du plan de concertation collective (respectivement décembre 2012 et septembre 2015). Gecina avait indiqué lors de la séance du 24 septembre 2015 que les frais d'installation et les difficultés de comptage ne permettaient pas d'envisager un quelconque développement de cette technologie.

Nous sommes heureux de voir que les difficultés semblent résolues, mais nous étonnons de la méthode employée, indépendamment d'un recueil de besoins pertinent pour un tel projet.

En effet, en présence d'une association de locataires, le bailleur a l'obligation légale d'informer au minimum deux fois par an l'association des projets de travaux ou d'aménagement envisagés au sein de la résidence et de la consulter pour tout aménagement touchant les parties communes (loi du 23 décembre 1986).

Nous regrettons qu'une fois de plus, Gecina ne respecte pas ses obligations réglementaires. Aussi, en réponse à votre lettre du 29 mars 2019, nous vous informons que l'installation effective de bornes de recharge dans la résidence devra faire l'objet d'une information technique de l'association, notamment en ce qui concerne le comptage de l'énergie consommée par ces équipements, et l'incidence de leur installation sur le coût d'abonnement du fournisseur d'énergie de l'immeuble.

Je vous remercie également de bien vouloir nous indiquer quels en seront les utilisateurs possibles et quelle information sera donnée au candidat locataire à ce sujet.

Dans cette attente, veuillez agréer Madame, l'assurance de nos salutations distinguées.

Copie : Franck LIRZIN

Béatrice RIEY

Boite N°131, 10 rue du docteur Roux 75015 PARIS – courriel : [10ruedudocteurroux@laposte.net](mailto:10ruedudocteurroux@laposte.net)

Site internet : [www.10ruedudocteurroux.com](http://www.10ruedudocteurroux.com)